

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée action sociale et bien-être

Soucieuse du bien-être de son personnel, la Ville de Saint-Germain-en-Laye met en place un nouveau temps fort dédié à ses agents : la « **Journée action sociale et bien-être** ». Organisée par la Direction des ressources humaines en partenariat avec le Comité national d'action sociale (CNAS), elle aura lieu au centre administratif le **vendredi 12 mai** de 9h30 à 16h30.

Moment convivial à destination de tous les agents, cet évènement s'inscrit dans la continuité du « Parcours bien-être » proposé le 21 avril dernier.



Différents partenaires du CNAS seront présents sur des stands tout au long de la journée avec :

- Une large sélection de réductions sur des sorties cinéma, cirque, comédie musicale, concert, etc.
- Des informations sur les tickets chèque emploi service universel et les chèques cadeaux.
- Cap emploi, un réseau national d'organismes de placement au service des personnes handicapées.

Des **ateliers bien-être** seront également proposés par la direction des Sports. Avec la participation de **Seyba Thiam**, les participants évalueront leur mode de vie et leur forme physique. Le personnel communal découvrira également des astuces pour faire des exercices physiques sur leur lieu de travail.

Un programme lancé en 2013

Cette journée d'action s'inscrit en complément du programme le « **Sport pour les agents de la ville** » (SAV) lancé en **2013**. Le SAV permet aux agents de pratiquer régulièrement une activité sportive sur leur **temps libre du midi**. La plupart des activités proposées (footing, tennis, tir à l'arc, beach soccer, volley, step, escalade, badminton, golf) sont **gratuites**.

La direction des Sports organise également une fois par an au mois de juin une rencontre sportive au stade Georges-Lefèvre à destination de tout le personnel.

Journée action sociale et bien-être Centre administratif Vendredi 12 mai, 9h30 - 16h30



10/05 2017

CONTACTS
Attaché de presse
Timothé POULAIN
timothé.poulain@saintgermainenlaye.fr
01 30 87 20 81